

LÉGATION SUISSE

EN

ITALIE

Florence le 4 Octobre 1840

N. 3442.

Monsieur le Consul Général Rome

J'ai reçu le 3 courant une dépêche du 29 Septembre, par laquelle le Conseil Fédéral m'annonce qu'il a, en suite de la résolution du Gouvernement Papal, l'intention de vous accrédi- ter auprès du Gouvernement Napoléon dans la forme usitée et en la même qualité que vous l'avez été auprès du St. Siège, dès que par un décret du Parlement, les États Pontificaux auront été incorp- orés au Royaume d'Italie et que les autorités royales y auront été installées.

Le Conseil Fédéral me chargeait en outre de faire les dis- mises nécessaires pour que l'Administration provisoire des Provinces Romaines vous reconnût provisoirement comme Consul Gé- néral de la Confédération.

J'envoie le 3 courant même un rapport dans ce sens au Ministère des Affaires Étrangères, à laquelle je n'ai pas encore répondu. Cependant je puis vous communiquer que le Directeur Général au dit Ministère, Chef des Consuls, m'a affirmé que ma demande ne souffrait aucune difficulté ni auprès du Gouvernement de S. M. ni auprès de la Junta provisoire de Rome.

Je suppose que votre affirmation aura été confirmée



par les faits.

J'ai reçu le 20 Septembre, le soir, le télégramme que vous avez bien voulu m'envoyer et je vous en remercie, car j'ai pu en déduire que les inconvénients d'une ville prise par la force auroient été réduits à une proportion minime.

J'ai aussi conféré avec le Ministère des Affaires Étrangères et de la Guerre sur le transport des prisonniers appartenant à votre nation, et sur leurs droits éventuels à une pension. J'ai trouvé d'assez bonnes dispositions, mais tenant je désirerais savoir en gros s'il y a des militaires Suisses jadis au service d'Autriche qui pourraient prétendre à une pension ou à d'autres droits.

Les journaux ont parlé d'une médaille sacrée sur les armées pontificales exposées à côté des armées nationales à la Légation de Portugal et au Consulat Général Suisse.

Pourriez-vous être assez bon pour m'en renseigner sur la réalité des faits dont il s'agit?

Tout s'apprête à recevoir dignement les Délégués Romains porteurs du Plectre.

La ville de Florence et la Courne se conduisent noblement d'une manière générale vis-à-vis d'un acte si peu favorable à leurs intérêts particuliers.

Après, Messieurs le Consul Général, dans l'attente de vos nouvelles, l'expression de ma reconnaissance distinguée.

J. B. Pioda

1870

Genève 7 Octobre
Legation Suisse

[Decorative flourish]

M. de ~~St~~ *[Signature]*

[Signature]
[Signature]